



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 19221

Texte de la question

Mme Catherine Quéré attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les retraités agricoles en France. Nombre d'entre eux perçoivent des retraites dont le montant est inférieur au minimum vieillesse et vivent dans la précarité. Durant la campagne présidentielle, promesse avait été faite de revaloriser les retraites et de les porter à 85 % du SMIC. Or ce rattrapage n'a pas été effectué et s'est même creusé avec un non alignement des retraites agricoles sur l'augmentation du SMIC. Les associations et les syndicats agricoles souhaitent aujourd'hui que les promesses soient tenues. Ils demandent également que la pension de réversion soit portée à 70 %. Ils souhaitent que la bonification de 10 % pour les enfants des retraités agricoles basée sur le montant de la retraite soit remplacée par une attribution forfaitaire plus équitable. Enfin, le décret fixant le montant de la RCO n'est toujours pas paru. Il est important qu'il paraisse au plus vite. Elle lui demande donc d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour revaloriser sans plus tarder les retraites des agriculteurs et augmenter leur pouvoir d'achat.

Texte de la réponse

Dans son discours prononcé le 23 février 2008 au Salon international de l'agriculture, le Président de la République a rappelé sa volonté de réduire les poches de pauvreté où se trouvent certains retraités agricoles exclus des mesures de revalorisations successives et d'étudier, en priorité, des mesures en faveur des conjoints et des veuves. Pour traduire ces engagements, le ministre de l'agriculture et de la pêche a installé un groupe de travail, réunissant les représentants des organisations professionnelles et les principales associations de retraités, afin d'examiner les pistes susceptibles d'améliorer le montant des retraites agricoles des agriculteurs les plus modestes. Ce groupe a maintenant achevé ses travaux et remis son rapport. Les propositions contenues dans ce rapport ont été soumises à l'arbitrage du Premier ministre en vue de leur inscription dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009. Au-delà des seules retraites agricoles, et conformément à sa promesse d'agir en faveur des veuves, le Président de la République a rappelé que le taux de la pension de réversion sera progressivement relevé de 54 % à 60 % sur la durée du quinquennat.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Quéré](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19221

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2236

Réponse publiée le : 22 juillet 2008, page 6350